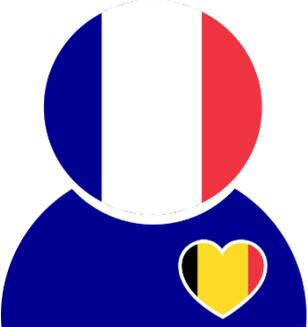


AFrESHEB ASBL- AFE

Dossier préparatoire à l’audition du 20 mars 2024



afresheb.com
secretariat@afresheb.com
0032/473 52 07 92

Présentation de l’AFrESHEB 2

- Pourquoi une ASBL spécialement dédiée aux Français de Belgique en situation de handicap ?..... 2
- Les activités récurrentes de l’AFrESHEB..... 2

Revendications de l’Association pour les Français en situation de handicap en Belgique (AFrESHEB ASBL) :..... 4

- Question de Mme GUIDEZ Jocelyne (Essonne - UC) publiée le 08/06/2023 4
- Rapport du CESER HDF 5

Comment rattraper le retard de la France ?..... 6

- Introduction..... 6
- Suggestions..... 6

 - Pour les enfants, créer une école vraiment inclusive :..... 6
 - Pour les adultes : 7
 - Pour tous : 7

Présentation de l'AFrESHEB

L'AFrESHEB est un acronyme qui signifie « Association pour les Français en situation de handicap en Belgique ».

Association sans but lucratif (ASBL) fondée en 2017 par une maman française d'enfant autiste résidant en Belgique, elle compte à ce jour 233 adhérents, dont des associations. Elle a son siège en Wallonie dans le Hainaut, près de la frontière française où les établissements et écoles accueillant des enfants et adultes français sont le plus nombreux.

Pourquoi une ASBL spécialement dédiée aux Français de Belgique en situation de handicap ?

- Parce que les Français vivant en Belgique sont régis par la législation belge. Les associations françaises du handicap n'ont pas de statut juridique belge et les associations belges du handicap, si elles représentent les personnes handicapées aussi bien belges qu'étrangères, n'ont pas de représentativité en France dont elles connaissent bien peu du système qui finance l'hébergement en Belgique.
- De plus, les associations sont souvent "spécialisées" dans une sorte limitée de besoin : troubles du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, syndrome de Down, autres syndromes, polyhandicap, troubles d'apprentissage... Ou encore se limitent à l'enfance ou à l'âge adulte...
- L'AFrESHEB n'a ni limite d'âge ni de besoins spécifiques, elle est au service de toutes les personnes françaises en Belgique concernées par le handicap.
- L'AFrESHEB asbl est une association spécialement dédiée aux Français de Belgique en situation de handicap, enfants et adultes, et leurs familles.
- Plusieurs milliers de compatriotes sont concernés, qu'ils soient résidents en Belgique ou transfrontaliers.
- Dépendants de 2 systèmes différents, peu connaissent leurs droits.
- Cette association a pour buts d'informer et de défendre les intérêts des Français en situation de handicap en Belgique et leurs familles, les représenter dans les groupes de travail officiels, belges et français, auprès des institutions de défense des droits locales, régionales, nationales et internationales, des ministères, administrations et autres organismes concernés.

Les activités récurrentes de l'AFrESHEB

- Aide aux familles n'ayant pas de solution en France (ou des solutions partielles et/ou inadaptées) désirant inscrire leur enfant/adulte dans une structure d'hébergement et/ou l'enseignement spécialisé en Belgique : explications des démarches, envoi de documents, accompagnement lors de réunions, entretiens téléphoniques, courriels, courriers, dossiers MDPH.
- Aide aux familles ayant déjà leur enfant/adulte en Belgique, accompagnement lors de réunions, aide lors d'un changement d'école ou d'établissement, d'un problème rencontré sur place, d'une plainte, dossiers MDPH de changement de situation/renouvellement...
- Assistance dans les dossiers juridiques : signalements/placements abusifs, refus administratifs par les MDPH/CPAM, perte de tutelle, procédures en cas de dysfonctionnements/maltraitances...

- Collaboration sur les dossiers nécessitant des interventions/veille actualité sur les sujets concernant les Français handicapés de Belgique, rediffusion de l'information au consulat de France à Bruxelles, au parlementaire des Français du Benelux, aux conseillers consulaires, aux organismes français et belges concernés, aux associations françaises et belges, sur les réseaux sociaux, notre site internet.*
- Vigilance et aide à la décision dans les différents groupes de travail belges et français quant au sort des personnes handicapées françaises de Belgique.*
- Collaboration avec les journalistes. Aide aux étudiants pour leurs travaux. Relais des études scientifiques.
- Diffusion de la newsletter mensuelle via mailing, réseaux sociaux, autres associations.
- Entretien journalier du site internet : articles d'actualités, documentation (y compris juridique), liens utiles, contact...

**Cela dépend fortement du bon vouloir des responsables politiques en place et fluctue selon les personnes en mandat.*

Revendications de l'Association pour les Français en situation de handicap en Belgique (AFrESHEB ASBL) :

- Suspension des moratoires enfants et adultes tant que les solutions équivalentes ne sont pas en nombre suffisant en France
- Respect du choix des personnes/familles qui préfèrent la Belgique et arrêt de toutes les complications administratives (MDPH, CPAM, départements, ARS...) pour les en empêcher ?
- Solutions équivalentes en qualité aux personnes/familles qui désirent un rapatriement – celui-ci ne doit plus jamais s'effectuer pour une qualité moindre
- Arrêter de déplacer des personnes qui sont en Belgique depuis des années, voire des décennies, qui n'expriment pas le désir de changer d'établissement, pour les rapatrier de force, comme cela se fait encore trop souvent, notamment pour celles qui sont sous l'amendement « ex-Creton »
- Création d'un accord transfrontalier pour que les Français ou les Belges qui partagent le même bassin de vie puissent jouir des services de l'autre pays selon celui qui est plus près du domicile, et surtout selon celui qui leur convient le plus
- Collaboration avec la Belgique pour des formations afin de nous inspirer de cette expérience belge
- Création d'un statut pour ces Français non officiellement résidents en Belgique pour clarifier la problématique des impôts et pour qu'ils soient tout de même inscrits au consulat
- Simplification des démarches pour renouveler les papiers d'identités des résidents français en situation de handicap
- Simplification des démarches pour enfin automatiser leurs remboursements de soins et de médicaments, hors forfait établissement
- Que les résidents Français en situation de handicap en Belgique puissent bénéficier du Dossier Médical Global en pouvant adhérer à une mutuelle belge (pas tous les établissements belges l'acceptent – de plus leur statut actuel ne leur permet pas d'être considérés comme résidents ici)
- Que ces résidents français en situation de handicap puissent voter aux élections présidentielles, législatives, consulaires françaises
- Arrêter le sous-financement des établissements belges accueillant des Français et la discrimination par rapport aux établissements français – voir :

Question de Mme GUIDEZ Jocelyne (Essonne- UC) publiée le 08/06/2023

Mme Jocelyne Guidez attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'accueil des Français en situation de handicap dans les établissements belges.

La Belgique francophone a été depuis des années un partenaire de qualité pour accueillir des personnes françaises en situation de handicap à la recherche d'une solution d'accompagnement résidentiel.

Ce pays a développé une vision de la santé mentale différente de ses voisins en privilégiant une approche psycho-éducative complétée par une offre de soins là où elle est nécessaire, au lieu

d'organiser l'accueil de personnes handicapées en fonction de leurs besoins médicaux comme c'est le cas en France notamment.

La Wallonie propose par ailleurs des solutions d'hébergement aux profils de résidents n'ayant pas pu trouver de places adaptées en France de par la complexité de leur prise en charge (troubles du comportement, polyhandicap, comportements défits, absence d'accès à la communication, etc.).

Les établissements belges sont agréés par l'autorité de santé wallonne (agence pour une vie de qualité (AVIQ)) et ne reçoivent aucune subvention. Leur seule source de revenus et de financement est le prix de journée octroyé par les départements ou par l'agence régionale de santé (ARS).

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) n'a pas évolué depuis 2006 le montant alloué aux résidents des maisons d'accueil spécialisées (MAS), accueillis en Belgique. Or, le coût de la prise en charge des résidents n'a fait qu'augmenter, non seulement en lien avec la croissance des salaires du personnel encadrant, mais également de par l'inflation du coût des biens et des services.

Cette non-revalorisation du prix de journée par les autorités françaises a conduit à une rationalisation drastique des conditions de prise en charge des personnes françaises accueillies dans les institutions belges, tout en maintenant la qualité d'accompagnement. Les institutions belges sont désormais à l'os.

Il est à noter que la CNSA a pourtant revalorisé le montant alloué pour les résidents MAS accompagnés en France, créant une discrimination de plus de 20 % avec la médiane française ! C'est pourquoi elle lui demande de clarifier sa position sur ce sujet. Elle souhaite aussi savoir s'il serait envisageable que le prix de journée octroyé par la CNSA aux résidents MAS séjournant en Belgique soit au minimum égal à la médiane de celui des résidents MAS accueillis en France et que les établissements belges bénéficient d'un mécanisme de revalorisation annuelle du prix de journée au même titre que les Français.

Publiée dans le JO Sénat du 08/06/2023 - page 3560

Note de l'AFrESHEB : en raison de ce sous-financement, des établissements se voient contraints d'espacer drastiquement, voire de supprimer, les retours en famille. C'est inhumain !

Rapport du CESER HDF

[Le rapport](#) du Conseil économique, social et environnemental de la Région des Hauts-de-France sur les enjeux transfrontaliers de la santé est paru en septembre 2023. Nous avons été largement auditionnés pour la partie concernant le handicap.

Le travail des rapporteurs reprend non seulement la plupart de nos constats et revendications, mais de plus, apporte deux importantes suggestions :

- Abonder les fonds largement insuffisants pour répondre à la demande en France, qu'elle soit urgente ou structurelle.
- Une aide administrative aux familles concernées par la Belgique via un référent dans chaque ARS, MDPH ou CPAM.*

**Il est vrai que l'AFrESHEB, mis à part l'aide du consulat et de certains conseillers consulaires, est assez isolée dans le soutien qu'elle apporte aux familles.*

Comment rattraper le retard de la France ?

Introduction

La grande différence entre l'appréhension du handicap des 2 côtés de la frontière consiste en une vision éducative pour la Belgique (on part des ressources de la personne), et plus médicale pour la France (on part des déficiences de la personne). Cela est d'autant plus flagrant dans le système scolaire spécialisé belge, qui dépend entièrement du ministère de l'éducation, comme son personnel enseignant, éducatif, paramédical, social, et ses centres psycho-médico-sociaux.

Ce qui diminue grandement les problèmes d'acculturation lorsqu'il s'agit d'intégrer des élèves dans l'enseignement ordinaire.

La Belgique a su aussi éviter l'écueil de la guerre des chapelles, notamment en ce qui concerne l'autisme. Fin des années 80, les approches cognitivo-comportementalistes ont été importées de la Caroline du Nord par le Pr Magerotte dans la partie francophone, au départ dans l'enseignement spécialisé. Puis, le Pr a fondé le service universitaire spécialisé pour personnes autistes, qui devenue la fondation SUSA, rayonne depuis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles : formations, diagnostic, services, accompagnement, publication, documentation, expertise internationale, recherches (notamment en sciences éducatives) sur les – troubles graves du comportement, déficience intellectuelle, autisme...

Ce rayonnement a conduit les tenants d'autres approches à se former par et à demander l'aide du SUSA.

Pour le polyhandicap, c'est la pédagogie conductive qui est le plus souvent utilisée dans les classes à pédagogie adaptée. Originaires des pays de l'Est, elle est loin d'être assez développée en France.

Suggestions

Pour les enfants, créer une école vraiment inclusive :

- Formation initiale et continue des enseignants à l'orthopédagogie
- Pour une meilleure acculturation, créer un lexique et un tronc communs de formation initiale et continue entre les personnels du médico-social et de l'enseignement
- Recruter assez de psychologues, de médecins, d'infirmiers, d'assistants sociaux scolaires
- Offrir une véritable formation, un véritable statut, un véritable métier reconnu (ex. aide-éducateur, aide-puéricultrice) aux accompagnants d'enfants en situation de handicap ainsi qu'aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Visionner ici ce qu'est une véritable inclusion scolaire : https://www.youtube.com/watch?v=r_zWII03at0 (ou taper dans Google « Inclusion scolaire Brugelette »)
- Afin d'éviter les ruptures de parcours, instaurer un plan de transition vers la vie adulte pour chaque élève à besoins spécifiques

Cette école inclusive permettra de libérer des places pour les adultes dans les services médico-sociaux

Pour les adultes :

- Des services d'accompagnement, de jour et de relais en nombre suffisant
- Des logements supervisés en nombre suffisant
- Développer des services de coaching job spécialisés publics/à but non lucratif
- Développer le soutien à la parentalité
- Pour les adultes dont la grande dépendance fait que les services évoqués plus haut sont insuffisants, faire que les instituts résidentiels soient composés de petites unités de vie pour un mode de vie familial

Pour tous :

- Créer un ministère du handicap/de l'autonomie à part entière et non plus seulement un secrétariat d'État. (En France, 12 millions de personnes sont en situation de handicap, 11 millions sont aidants : il est plus que temps).
- Créer un portail internet centralisé de ressources recommandées par la communauté scientifique nationale/internationale à destination des personnes, des familles, des professionnels...
- Faire en sorte que les organismes de formation des professionnels soient agréés sur un contenu respectant ces approches recommandées par la communauté scientifique nationale/internationale
- Prendre en compte le double diagnostic (handicap mental + maladie mentale) afin que les hospitalisations soient plus rares
- Entreprendre une grande campagne médiatique récurrente de démythification du handicap
- Créer une fondation type SUSA en France

Rédigé à Beloëil (Stambruges), le 25 février 2024